



LA FORCE DE L'ÂGE

VALORISER,
ACCOMPAGNER
ET MOBILISER
LES SENIORS

Participez à l'opération Atout Soleil 2026 en parrainant une association du 13 avril au 3 juillet 2026.
Conditions de participation sur www.gpma-asso.fr

Nos Épaules et Vos Ailes accompagne les associations qui s'engagent dans la prévention et l'accès aux soins des seniors, qui luttent contre l'isolement, valorisent leur place dans notre société et soutiennent ceux qui les accompagnent.



Guide d'inscription Atout Soleil 2026

Thème

LA FORCE DE L'ÂGE

valoriser, accompagner et mobiliser les seniors

LES SENIORS EN FRANCE



- Population en 2050 : **20 millions de 65 ans et +**
Dont **2,8 millions** en perte d'autonomie
- **59 %** des Français estiment que la société ne valorise pas les seniors
- **2 millions** de personnes âgées vivent sous le seuil de pauvreté

UN ATOUT SUR LEQUEL COMPTER



- 50 ans et + : une aide informelle sous-estimée, représentant **0,5 à 1,9 %** du PIB (garde des petits-enfants, aidants familiaux...)
- **1 retraité sur 4** est bénévole au sein d'une association

SORTIR DE L'ISOLEMENT



- **2 millions** de personnes de 60 ans et + sont isolées de leurs cercles proches
- **530 000** personnes se trouvent en situation d'isolement, sans aucun contact régulier

BIEN VIEILLIR



- **87%** de la population française vit dans un désert médical
- Dès 45-54 ans, **1 personne sur 4** cumule déjà au moins deux pathologies chroniques.
- À partir de 60 ans, c'est **1 personne sur 2**

Nos Épaules et Vos Ailes accompagne les associations qui s'engagent dans la prévention et l'accès aux soins des seniors, qui luttent contre l'isolement, valorisent leur place dans notre société, et soutiennent ceux qui les accompagnent.

Pour sa 19^{ème} édition, Atout Soleil met en lumière un sujet essentiel : **la place des seniors dans la société**. À l'horizon 2050, **un Français sur trois aura plus de 60 ans, et le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans pourrait atteindre 7,6 millions**, contre 4,4 millions aujourd'hui. Le vieillissement est donc appelé à concerner une part croissante de la population et pourtant, elle reste souvent largement abordée sous l'angle du coût, de la dépendance et de la vulnérabilité. Les personnes âgées demeurent alors confrontées à des **préjugés, à un manque de reconnaissance ou encore à des parcours de vie fragilisés**.

L'**âgisme**, c'est à dire toutes formes de discrimination, d'exclusion et de mépris fondées sur l'âge d'une personne, touche une grande partie des seniors. Il influence leur place dans la société, leur accès aux droits, et parfois même la manière dont leur parole ou leurs

besoins sont entendus. Par exemple, l'image du « corps qui vieillit » est encore souvent dévalorisée, et certaines difficultés liées à l'âge sont perçues comme normales ou inévitables, au risque de passer sous silence des situations de souffrance, d'isolement ou de précarité.

Pourtant, le vieillissement ne se résume pas à ces défis : il est aussi **une ressource collective**. Les seniors jouent un rôle essentiel dans **la transmission intergénérationnelle, l'économie locale, l'accompagnement familial et la vie associative**. Leur expérience, leurs savoirs et leur disponibilité constituent un atout précieux pour la cohésion sociale et la solidarité.

Mais pour que chacun puisse vieillir dans de bonnes conditions, certains obstacles doivent encore être levés. Aujourd'hui, **2 millions de personnes de 60 ans et plus, vivent un isolement important**, en particulier les personnes les plus fragiles ou disposant de faibles ressources. La rupture du lien social, le manque d'activités adaptées ou la rareté des échanges contribuent à accentuer ce sentiment de solitude. L'isolement peut même avoir de lourds impacts sur la santé physique, mentale et émotionnelle.

L'**accès aux soins**, aux services et aux droits demeure inégal. Dans les zones rurales ou les quartiers prioritaires, de nombreuses personnes âgées peinent à trouver des professionnels disponibles, à comprendre les démarches ou à se déplacer. Les difficultés de mobilité, la fracture numérique ou la méconnaissance des dispositifs renforcent ces obstacles. **Trop de seniors renoncent encore aux soins, au dépistage, aux droits sociaux ou aux services de proximité**. Aussi, les **aidants**, parfois eux-mêmes âgés ou en situation de précarité, jouent un rôle essentiel, mais manquent de soutien, d'espaces d'écoute ou de solutions de répit, conduisant parfois à l'épuisement.

Face à ces enjeux, il apparaît essentiel de **promouvoir une vision plus positive du vieillissement, de renforcer le lien social, d'encourager les projets intergénérationnels, de développer la prévention et de garantir l'accès aux soins et aux droits**. Valoriser les seniors, c'est reconnaître leur place, leur contribution et leur rôle indispensable dans une société plus solidaire, plus inclusive et plus humaine.

Axes d'intervention

AXE 1. RECONNAÎTRE ET VALORISER LA PLACE DES SENIORS DANS LA SOCIÉTÉ

- ▶ Changer le regard porté sur les seniors dans l'espace public, en soutenant des actions culturelles, médiatiques ou citoyennes (événements, campagnes, outils de sensibilisation, manifestations culturelles) valorisant leur parole et leurs contributions. Objectif : changer les représentations du vieillissement, y compris celles liées au corps qui vieillit, souvent injustement dévalorisé ;
- ▶ Soutenir des projets éducatifs et pédagogiques visant à sensibiliser les enfants, les jeunes et le grand public au vieillissement, à la diversité des parcours de vie et à la lutte contre l'âgisme ;
- ▶ Sensibiliser et former les professionnels, bénévoles et acteurs de terrain (social, médico-social, sanitaire, associatif, collectivités) aux biais âgistes et à la communication non infantilisante, afin de mieux prendre en compte la parole, le consentement et l'autonomie des aînés, tout en reconnaissant la diversité des parcours de vieillissement.

AXE 2. LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER L'ENGAGEMENT

- ▶ Rompre l'isolement et soutenir le lien social des aînés en :
 - Développant des temps et des espaces réguliers de rencontre et de convivialité ;
 - Renforçant les liens intergénérationnels (habitat partagé ou intergénérationnel, visites à domicile, actions de voisinage solidaire, tiers-lieux) ;
 - Proposant des activités favorisant les interactions sociales et le sentiment d'utilité sociale, plus particulièrement pour les personnes les plus précaires ;
- ▶ Mettre en place des espaces d'écoute, des groupes de parole et des ateliers de soutien psychologique pour accompagner les femmes dans la gestion de leur maladie en encourageant notamment la pair-aidance ;
- ▶ Développer des actions de transmission, d'engagement et de solidarité, en mobilisant leurs savoirs, leurs expériences et leurs compétences, auprès des jeunes (mentorat, tutorat, accompagnement de parcours, orientation, insertion) tout en encourageant les liens intergénérationnels et/ou auprès de publics en situation de fragilité (personnes réfugiées, personnes en situation de précarité, familles monoparentales, publics isolés).
- ▶ Encourager des actions facilitant le maintien dans l'emploi, la reconversion ou le retour à une activité des seniors, en tenant compte des parcours de vie et des inégalités, notamment celles rencontrées par les femmes.

AXE 3. PRÉVENIR, ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

- ▶ Développer des actions de prévention et d'information, visant la santé physique et mentale des seniors notamment pour les personnes les plus précaires :
 - Activité physique adaptée ;
 - Alimentation ;
 - Actions bien être : médiation artistique et activités d'expression ;
 - Dépistages

- ▶ Développer des outils de repérage et d'orientation (permanences de proximité, dispositifs téléphoniques, etc.), permettant d'identifier précocement les situations de fragilité, de non-recours ou de rupture de parcours, en s'appuyant sur la formation des professionnels et des bénévoles de terrain.

- ▶ Faciliter l'accès aux soins, aux services et aux droits, dans le respect de la dignité, de l'autonomie et du consentement en particulier pour les personnes âgées vivant en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en :
 - Développant des actions de médiation sociale, santé et numérique
 - Déployant des dispositifs mobiles ou « hors les murs », et/ou des solutions de mobilité douce ou partagée

- ▶ Renforcer le soutien aux aidants et aux professionnels, en mettant en place des dispositifs d'information, d'écoute, de formation et de pair-aidance (groupes de parole, lignes d'écoute, ressources dédiées), ainsi que des solutions de répit pour les plus précaires (lieu d'accueil, séjours ou de temps de vacances), afin de prévenir l'épuisement et de sécuriser les parcours de vie.



Dossier

!!! Les dossiers incomplets ne seront pas instruits !!!

Le dossier de candidature est à renseigner en ligne via le lien suivant :
[dossier de candidature Atout Soleil 2026 - remplir le formulaire](#)

Les annexes scannées doivent être adressées **exclusivement** par voie électronique, avec la marraine ou le parrain en copie, à l'adresse suivante : atoutsoleil@generali.fr au plus tard le 03/07/2026 avant minuit. Un accusé de réception sera envoyé à réception du dossier.

Les associations participantes devront réunir l'ensemble des pièces suivantes pour valider leur candidature :

- ▷ Le dossier de candidature complété en ligne ;
- ▷ Les éléments complémentaires nécessaires à la compréhension du projet ;
- ▷ Le budget du projet ;
- ▷ Le budget annuel de l'association ;
- ▷ Le calendrier du projet ;
- ▷ Le dernier rapport d'activité de l'association ;
- ▷ Les comptes du dernier exercice clos ;
- ▷ Des photographies du projet proposé et de l'association ;
- ▷ Le logo de l'association ;
- ▷ Les statuts de l'association ;
- ▷ La liste des membres de son Bureau ;
- ▷ La copie de la déclaration d'utilité publique le cas échéant ;
- ▷ La copie de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel afin de valider l'existence juridique de l'association.

Des renseignements supplémentaires pourront être demandés aux associations candidates par les membres de l'équipe Atout Soleil, s'ils estiment cela nécessaire à la présentation de leur dossier au jury.

Envoi

Date limite de réception des dossiers : **03 juillet 2026 à minuit.**

Merci de compléter le dossier de candidature en ligne et d'envoyer les pièces complémentaires par mail à : atoutsoleil@generali.fr

Procédure de sélection des projets

Après une présentation des projets reçus, les dossiers seront examinés par un pré-jury puis par un jury final. **La participation à Atout Soleil implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de la charte.**